

Tarifs applicables au 05/12/2018  
TVA au taux actuel de 20%

## TRANSACTION - VENTE

---

### Applicable sur les terrains, appartements, maisons, immeubles, locaux et tous biens bâtis:

Jusqu'à 30 000€	3 000€ T.T.C
à partir de 30 001€	3000€ T.T.C + 5% du prix de vente

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

**AVIS de valeur :** 150 € T.T.C - Rappel : Un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

## BAUX D'HABITATION SOUMIS À LA LOI DU 06/07/1989 (1)

---

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué : Zone « non tendue »

- (1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.

### HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 € T.T.C. / m <sup>2</sup>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € T.T.C. / m <sup>2</sup>

Toutefois, les honoraires à la charge du locataire ne pourront excéder le montant du loyer mensuel charges comprises.

### HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR

Honoraires d'entremise et de négociation	Non facturé
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail (2)	8 € T.T.C. / m <sup>2</sup>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux (2)	3 € T.T.C. / m <sup>2</sup>
Honoraires d'inventaire pour les baux des locaux loués meublés	120 € T.T.C.

(2) Toutefois, les honoraires à la charge du bailleur ne pourront excéder le montant du loyer mensuel charges comprises.

## HONORAIRES EN COURS DE BAIL A LA CHARGE DU DEMANDEUR

Avenant au bail habitation	50 € H.T	60 € T.T.C
Révision du loyer selon IRL	12,50 € H.T	15 € T.T.C
Visite conseil	50 € H.T	60 € T.T.C
Etablissement d'état des lieux de sortie ( sauf si le bien est remis en location ou vente au sein de l'agence)	2,50 € H.T / m <sup>2</sup>	3 € T.T.C / m <sup>2</sup>

## BAUX NON SOUMIS À LA LOI DU 06/07/1989

### HONORAIRES DE LOCATION

<b>(loyer annuel hors charges) hors frais de rédaction</b>		
Locaux professionnels et commerciaux (1)	10% H.T	12% T.T.C
Garage, parking (1)	10% H.T	12% T.T.C
Baux commerciaux dérogatoires (1)	10% H.T	12% T.T.C
Baux hors résidence principale (2)	10% H.T	12% T.T.C

### HONORAIRES DE RÉDACTION

Bail garage, Parking (1)	41,67€ H.T	50€ T.T.C
Bail commercial professionnel (1)	166,67€ H.T	200€ T.T.C
Bail commercial dérogatoire (1)	166,67€ H.T	200€ T.T.C
Bail meublé hors résidence principale (2)	125 €	150€ T.T.C

### HONORAIRES ÉTAT DES LIEUX

Honoraires Etat des lieux d'entrée (2)	2,50€ H.T / m <sup>2</sup>	3€ T.T.C / m <sup>2</sup>
Honoraires d'inventaire pour baux des locaux meublés (3)	100€ H.T	120€ T.T.C
Honoraires Etat des lieux de sortie (3)	2,50€ H.T / m <sup>2</sup>	3€ T.T.C / m <sup>2</sup>

(1) A la charge du locataire - (2) Partagé par moitié entre bailleur et locataire - (3) A la charge du propriétaire

### HONORAIRES À LA CHARGE DU DEMANDEUR

Visite conseil (pré-état des lieux)	50€ H.T	60€ T.T.C
Avenant au bail commercial (révision triennale)	50€ H.T	60€ T.T.C
Avenant au bail d'habitation	50€ H.T	60€ T.T.C
Renouvellement bail habitation (en cas de demande)	41,67€ H.T	50€ T.T.C
Révision du loyer selon IRL	12,50€ H.T	15€ T.T.C